

Première demande :

À noter que pour faire votre première demande d'aide financière, vous devez avoir en main :

- Votre numéro d'assurance sociale et votre code permanent
- Un approximatif de vos revenus (1^{er} janvier au 31 décembre) de l'année scolaire en cours (salaire brut, assurance-emploi, CSST, etc.)

1. Cliquez sur le lien du site ci-dessus, cliquez ensuite sur « Mon dossier d'aide financière aux études » et cliquez sur « Accéder à Mon dossier d'aide financière aux études ».
2. Cliquez sur « Nouvelle inscription ».
3. Remplissez les cases, cliquez sur « Suivant » puis entrez le code de validation reçu par courriel.
4. Choisissez votre mot de passe.
5. À droite, sélectionnez votre profil : Étudiant.
6. Tapez votre code permanent (ex. : blad22129007), votre mot de passe et cliquez sur « Soumettre ».
7. Entrez les informations d'identification demandées puis cliquez sur « Soumettre ».
8. Cliquez sur l'onglet « Formulaires Temps plein » puis sélectionnez l'année d'attribution 2021-2022.
9. Dans l'encadré « Programme de prêts et bourses 2021-2022 », cliquez sur « Demande d'aide financière ».
10. Complétez la totalité des renseignements demandés.

Si des documents à transmettre vous sont demandés, vous pouvez les numériser et les transmettre directement dans votre dossier Étudiant en cliquant sur l'onglet « Transmettre un document ».

**À noter que vous pouvez arrêter et reprendre en tout temps l'entrée de vos données en cliquant sur le bouton « Suspendre » en haut de la page. Si vous avez besoin d'aide supplémentaire, voici deux vidéos qui vous aideront : Première utilisation, créer un dossier en ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=UB5FQz5O5ao>
Demande d'aide financière : <https://www.youtube.com/watch?v=8ei3p7z4xEs>**

Selon la catégorie d'étudiant à laquelle vous appartenez :

- Si vous êtes marié(e) ou vivez maritalement avec une autre personne et qu'un enfant habite avec vous, que ce soit le vôtre ou le sien, **votre conjoint(e) devra faire sa déclaration de conjoint**.
- Si vous habitez chez vos parents ou ailleurs et que vous n'avez jamais mis un terme à vos études, **vos parents devront faire leur déclaration de père ou de mère** (ou l'un des deux s'ils ne vivent pas ensemble).
- Vous serez considéré comme « **autonome** » si vous :
 - êtes une famille monoparentale;
 - avez fait des études universitaires;
 - êtes enceinte de 20 semaines et plus;
 - avez été en emploi ou avez reçu des indemnités de remplacement du revenu;
 - avez subvenu à vos besoins SANS être allé aux études pendant au moins 24 mois;
 - avez arrêté les études pendant au moins 7 ans;
 - ou si vous êtes divorcé(e).

Pour le père, la mère ou le conjoint qui doivent faire une déclaration :

- Complétez les étapes 1 à 5 énumérées ci-dessus, inscrivez votre numéro d'assurance sociale, puis sélectionnez votre profil : père, mère, conjoint, etc.
- Cliquez sur « Formulaires temps plein » et ensuite sur « Déclaration » puis complétez toutes les cases.

Renseignements supplémentaires :

Marika Langlois, responsable de l'aide financière aux études pour le Cégep Beauce-Appalaches
Courriel : mlanglois@cegepba.qc.ca | Tél. : 418 228-8896 (1 800 893-5111), poste 2252 | Local : C-164
Horaire : lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h en présence ou à distance

Programme de prêts et bourses

Le Programme de prêts et bourses s'adresse aux personnes qui poursuivent à temps plein ou sont réputées poursuivre à temps plein :

- des études secondaires à la formation professionnelle, des études collégiales ou des études universitaires.

L'objectif du Programme est de permettre aux personnes dont les ressources financières sont insuffisantes de poursuivre des études, en leur accordant une aide financière adéquate. **Vous pouvez également trouver des informations intéressantes dans le document « Une aide à votre portée » sur le site de l'AFE.**

Agir tôt, c'est mieux!

À partir de la fin janvier ou le début février, le simulateur de calcul sera disponible sur le site Internet de l'AFE. Ceci pourrait vous donner une idée approximative de votre calcul, à condition de mettre les bonnes informations. **Le formulaire de demande d'aide financière en ligne est disponible en mai** de chaque année. Une demande complète incluant tous les documents requis pourrait vous permettre d'avoir accès à votre aide financière dès la rentrée.



Vous êtes admissible si :

- vous avez la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent, de réfugié ou de personne protégée en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés;
- vous résidez au Québec ou êtes réputé y résider au moment de présenter votre demande;
- vous avez été admis ou serez admis dans un établissement d'enseignement reconnu par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ;
- vous suivez à temps plein des études reconnues ou êtes réputé suivre à temps plein de telles études;
- vous n'avez pas dépassé le nombre limite de mois d'études pour lesquels une aide financière peut être attribuée;
- vous n'avez pas atteint la limite d'endettement fixée pour votre ordre d'enseignement, votre cycle d'études ou votre programme d'études;
- vous ne disposez pas de ressources financières suffisantes pour poursuivre vos études.

Les étapes de la demande d'aide financière :

1. Complétez la demande d'aide financière sur le site Internet (première page du présent document).
2. Le ou les parent(s) ou le (la) conjoint(e) doivent remplir leur propre déclaration.
3. À la réception de la demande et de tous les documents demandés, s'il y a lieu, un premier calcul est effectué à partir des renseignements que vous avez déclarés. À la suite de ce calcul, si vous y avez droit, vous connaîtrez alors le montant d'aide financière qui vous est attribué (portion prêt et portion bourse) de même que la répartition des versements.
4. Si vous avez droit à l'aide financière, **un certificat de garantie vous sera émis**. Il sera déposé en version électronique dans la section « Avis » de votre Dossier étudiant sur le site de l'aide financière. Vous devrez **imprimer le certificat de garantie et le remettre à votre institution financière pour finaliser votre demande**.